

CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT

DE LA COMMUNAUTÉ URBAINE DE NANTES

Monsieur Jean-Marc AYRAULT
Président de la Communauté Urbaine
44923 Nantes Cédex 9

Nantes, le 20 novembre 2003

Monsieur le Président,

La prochaine adoption du Programme Local de l'Habitat par le Conseil de la Communauté Urbaine fournit l'occasion au Conseil de Développement de rappeler le grand intérêt qu'il porte à la question du logement dans l'Agglomération nantaise.

À l'occasion de ses premiers travaux lors de l'élaboration du projet 2005, le Conseil indiquait dans son premier rapport que "l'espace urbain s'affirme comme lieu d'exercice de la citoyenneté". L'habitat est un facteur important de la structuration de cet espace urbain et fonde celui de l'espace social. Il doit être le moyen de favoriser la mixité des populations tant au niveau de l'Agglomération qu'au niveau des quartiers. Il permet à l'évidence le développement de l'échange social et favorise une plus grande solidarité.

Le Conseil a approfondi sa réflexion et suivi avec une grande attention ce dossier du logement, en coopération étroite avec tous les acteurs. L'intervention, devant les membres du Conseil, de Gilles RETIÈRE, Vice-Président de la Communauté en charge de ce dossier, a montré que des points positifs ont d'ores et déjà été enregistrés :

- la prise de conscience par les communes de l'ampleur de la tâche et de l'importance de l'enjeu,
- les dispositions prises pour l'ouverture de nouveaux espaces à l'urbanisation en réappréciant les besoins et en conséquence les projets en cours d'urbanisation ou prévus,
- le travail de coopération engagé avec les bailleurs sociaux pour la relance de la production neuve et l'évolution du patrimoine existant,
- la réflexion sur le logement des jeunes et des étudiants.

Il y a aujourd'hui une volonté affichée par la Communauté Urbaine pour traiter avec attention cette question. Le Conseil s'en réjouit et souhaite que cette action qui s'engage soit appuyée par des moyens suffisants pour être menée à bien.

.../...

Toute correspondance doit être adressée à :

M. le Président
Conseil de Développement
Tour Bretagne
44047 NANTES Cédex 1

Secrétariat du Conseil :
COMMUNAUTÉ URBAINE DE NANTES - AURAN

Tél : 02 40 99 49 36
Fax : 02 40 99 48 56

mail : conseildeveloppement.nantes@vnumail.com
www.nantes-metropole.com

Il s'agit d'un enjeu très important pour l'avenir de notre territoire qui doit conjuguer en permanence développement et solidarité sociale. La Ville est le lieu du croisement et de la coopération des groupes sociaux où nous devons œuvrer pour éviter la ségrégation des échanges et la création de zones perturbées qui portent atteinte à l'harmonie des grands centres urbains.

L'approche de la réalité urbaine est, nous le savons, complexe et l'étalement physique comme la spécialisation des espaces sont déjà des réalités d'aujourd'hui. La forme à donner à la ville nécessite une analyse fine et renouvelée, qui intègre de nombreux éléments : l'émergence de nouveaux systèmes urbains, la variation des stratégies résidentielles des ménages, les nouveaux modes de vie engendrés par la réduction du temps de travail, l'évolution de la mobilité...

Toutes ces interrogations rappellent d'ailleurs la nécessité de développer les outils d'observation des dynamiques urbaines pour orienter d'une manière pertinente les décisions à prendre et ne pas laisser l'information aux seuls initiés.

À cette occasion, le Conseil rappelle la nécessité du renouvellement de l'offre urbaine. Le débat aujourd'hui dépasse la simple opposition entre "maison + jardin" dont la connotation serait positive et "immeuble urbain" qui serait synonyme de concentration négative. Une offre architecturale plus diversifiée, actualisée aux mœurs contemporaines est à encourager avec la réalisation, par exemple, de maisons de ville, de petits immeubles mélangeant emplois et habitations...

La revalorisation du logement social est pour nous une priorité afin d'éviter la poursuite d'une stigmatisation des habitants qui sont catégorisés en fonction de leur type d'habitat. Au-delà de la nécessaire action à long terme, des initiatives spécifiques ou symboliques, tant sur le plan de l'image que de la gestion et de l'accession au logement social, seraient de nature à conforter l'action intercommunale dans ce domaine.

L'adoption du Programme Local de l'Habitat marque un moment fort dans la vie de la jeune Communauté Urbaine et le Conseil de Développement appuie cette démarche. Elle doit être l'occasion d'affirmer publiquement une volonté politique pour faire de notre territoire une référence en matière d'aménagement urbain.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de mes meilleurs sentiments.

Le Président,
Jean-Joseph RÉGENT